



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE VAUCLUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service : Eau et Milieux Naturels
Affaire suivie par : Jean – Noël BARBE
Tél : 04 90 16 21 08
Télécopie : 04 90 16 21 88
Courriel : jean-noel.barbe@vaucluse.gouv.fr
Réserve N° 27

RAPPORT
de la direction départementale des territoires de Vaucluse
en application de la loi du 27 décembre 2012
Information du public - phase synthèse

Objet : Demande de mise en réserve : Réserve du tronçon aval du seuil 66 de la Durance.

Pétitionnaire : Fédération Départementale des Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique des Bouches-du-Rhône.

Commune de réalisation du projet : CHATEAURENARD et AVIGNON

I – GENERALITES - DESCRIPTION DU PROJET

La Fédération Départementale des Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique des Bouches-du-Rhône souhaite la mise en place d'une réserve temporaire de pêche sur une zone située en aval du seuil (N° 66 – en aval de la passe à poissons) sur une longueur de 250 mètres.

Cette mise en réserve est justifiée pour la protection des espèces brochet (*Esox lucius*) et anguille (*Anguilla anguilla*).

Le seuil 66 est équipé d'une passe en rivière artificielle située en rive gauche permettant le franchissement du seuil mais aussi la connexion avec la rivière Anguillon.

II – INSTRUCTION - PROCEDURE

Cette demande a fait l'objet d'une consultation du public entre le 22 octobre et le 6 novembre 2014.

Aucune observation n'a été reçue au service ni par voie postale ni par voie électronique.

En conséquence, le projet d'arrêté soumis à consultation est proposé à la signature de M. le préfet de Vaucluse.

A Avignon, le 7 novembre 2014

Le Chef Technicien,
Signé
Jean – Noël BARBE